

LE PROGRAMME RELAIS

LA CRÉATION D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE PAR LE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet d'une fraude dont son ministère est complice. La semaine dernière, on a annoncé que, dans le cadre du programme RELAIS, 242 emplois à court terme seraient créés par le ministère de la Défense nationale en Colombie-Britannique. En même temps, à l'arsenal maritime de Victoria, 54 employés à contrat, dont certains comptent trois ans d'ancienneté, se sont fait dire qu'ils seraient congédiés le 31 mars prochain. Le ministre examinera-t-il personnellement cette affaire et mettra-t-il fin à cette fraude, cette injustice? Veillera-t-il à ce que son ministère ne supprime pas des emplois à plein temps pour créer des statistiques frauduleuses sur la création d'emplois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je crois que le député emploie le terme «fraude» dans un sens très large. Il devrait se montrer plus prudent avant de lancer des allégations aussi regrettables à la Chambre. Le programme RELAIS n'a pas pour but de remplacer les travailleurs en poste. L'un des critères du programme est que tout emploi créé doit s'ajouter à la main-d'œuvre active. C'est certainement le cas dans le secteur de la défense, et j'ai obtenu de mon collègue, le ministre de la Défense nationale, l'assurance que les emplois créés par le programme RELAIS ne remplacent pas d'emplois permanents, mais bien des emplois à contrat d'une durée déterminée.

L'ANNULATION DES AVIS DE LICENCIEMENT AU CHANTIER
MARITIME

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, je suis certain que les Canadiens savent ce que c'est que la fraude et qu'ils voudront scruter cette affaire de très près.

Le commandant de la base a déclaré que les emplois supprimés sont nécessaires au fonctionnement normal du chantier maritime. En supprimant un emploi pour créer plusieurs emplois temporaires, le gouvernement est tombé au plus bas, même en tenant compte de son dossier peu reluisant. Le ministre demandera-t-il au ministre de la Défense nationale d'annuler les avis de licenciement, et s'assurera-t-il que les 242 emplois créés dans le cadre du programme RELAIS représentent bien de nouveaux emplois et non des emplois que l'on a volés à d'autres travailleurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je crois que le député devrait éviter de se laisser emporter par ses propres envolées oratoires et qu'il devrait admettre que, dans ce cas précis, d'après les renseignements que m'a communiqués le ministre de la Défense nationale, il n'est pas question que les emplois créés dans le cadre du RELAIS viennent remplacer des emplois qui avaient été créés pour la durée de l'hiver. Ces derniers emplois seront remplacés par de nouveaux contrats pendant l'été. Les

Questions orales

emplois du RELAIS viennent s'ajouter à ces deux catégories d'emplois à contrat.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES—ON ATTIRE L'ATTENTION
SUR LES CHANTIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, j'aimerais revenir à des questions relatives à l'économie des provinces de l'Atlantique. Ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et porte sur les possibilités d'emploi aux chantiers navals de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, dont il a été beaucoup question dans le cadre des besoins en frégates et de la construction de nouvelles frégates pour fins de défense. Étant donné que cette question prend de plus en plus d'importance et que nous nous attendons qu'une décision soit bientôt prise, le ministre pourrait-il, avec l'appui de tous les députés de la région de l'Atlantique, accorder toute l'attention voulue à cette société qui a démontré son savoir-faire dans ce domaine, afin que nous puissions créer d'autres emplois dans une région qui en a grand besoin actuellement?

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, j'ose espérer que tous les députés de la Chambre offriront leur coopération lorsqu'il s'agira du programme relatif aux frégates. En effet, les deux finalistes ont présenté leurs offres. Nous serons en position, je l'espère, de déclarer l'adjudicataire au début de l'été. J'espère aussi, madame le Président, qu'effectivement les retombées économiques seront acceptables aux députés de la Chambre.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE LIBELLÉ DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—LA SITUATION
DES FEMMES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne l'accord constitutionnel qu'il va déposer à la Chambre pour ratification. Le ministre sait très certainement qu'il y a une différence importante entre le libellé de l'accord qui a été adopté par Ottawa, les gouvernements provinciaux et les leaders autochtones, et le texte qui a été accepté lors des deux rencontres parallèles pour être ensuite soumis aux participants à la session plénière pour qu'ils le signent. Qui plus est, le ministre était au courant de la différence mercredi matin et il s'était engagé à apporter la correction qui s'imposait avant la signature du document. Je voudrais savoir pourquoi le ministre a décidé délibérément de tromper les peuples autochtones qui croyaient le gouvernement honnête, et quelle version de l'accord il compte présenter aux députés pour qu'ils le ratifient.